

Bachelier en chimie orientation chimie appliquée

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS

Tél : +32 (0) 65 40 41 46

Fax : +32 (0) 65 40 41 56

Mail : tech.mons@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

2B ASPECTS ÉCOLOGIQUES DES TECHNIQUES DE PRODUCTION 1E PARTI			
Ancien Code	TEHA2B23HAP	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	MIHA2230		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Isabelle FONTAINE (fontainei@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement fait partie du cursus du bloc 2 des études de bachelier en chimie, finalité Chimie Appliquée.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **Communiquer et informer**

- 1.1 Choisir et utiliser les moyens d'informations et de communication adaptés
- 1.2 Mener une discussion, argumenter et convaincre de manière constructive
- 1.4 Utiliser le vocabulaire adéquat

Compétence 2 **Collaborer à la conception, à l'amélioration et au développement de projets techniques**

- 2.1 Élaborer une méthodologie de travail
- 2.2 Planifier des activités
- 2.3 Analyser une situation donnée sous ses aspects techniques et scientifiques
- 2.4 Rechercher et utiliser les ressources adéquates

Compétence 3 **S'engager dans une démarche de développement professionnel**

- 3.3 Développer une pensée critique

Compétence 4 **S'inscrire dans une démarche de respect des réglementations**

- 4.4 Intégrer les différents aspects du développement durable

Compétence 10 **Oeuvrer au développement durable**

- 10.1 Comprendre et maîtriser les concepts de développement durable et ses enjeux

Acquis d'apprentissage visés

Cette unité d'enseignement se compose de deux parties :

- un cours théorique reprenant les concepts environnementaux dans les entreprises
- un projet basé sur la constitution et la présentation d'un thème environnemental actuel (chimie verte - développement durable) demandant aux étudiants de récupérer et de traiter des informations d'origines diversifiées.

Au terme de cette activité d'apprentissage, l'étudiant sera capable de:

- définir et expliquer les technologies propres et les technologies end of pipe
- expliquer les moyens pour réduire les nuisances industrielles
- définir et d'expliquer le managent, les audits, les référentiels environnementaux ISO et EMAS, la problématique de

Pour le projet, l'étudiant sera capable :

- de rechercher des informations sur un sujet relatif au cours,
- de les maîtriser,
- de les analyser,
- de les synthétiser,
- de les présenter (à l'écrit et à l'oral)
- de les argumenter.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

TEHA2B23HAPA Aspects écologiques des techniques de production 1e partie

30 h / 3 C

Contenu

A travers l'activité d'apprentissage, les concepts et théories suivants seront abordés :

Chimie verte et développement durable

Technologies propres - Moyens mis en oeuvre pour réduire les nuisances à la source - Instruments de gestion - Coûts et bénéfices - Management environnemental - Norme ISO - Règlement EMAS.

Recyclage des déchets / Valorisation

Sujets d'actualité liés à l'environnement (chimie verte - développement durable).

Démarches d'apprentissage

Cours magistral.

Apprentissage par projet sur un sujet intégrant le concept du cours (chimie verte et développement durable).

Dispositifs d'aide à la réussite

Rendez-vous individuel à la demande de l'étudiant (via Teams) pour discuter du plan de matière et de la progression de la recherche bibliographique

Feed back individuel sur rendez-vous à la demande de l'étudiant de la présentation orale et écrite (via Teams)

Consultation des copies d'examen

Sources et références

/

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Notes de cours disponibles sur la plateforme

Cahier des charges pour le projet

Horaire de passage des projets communiqué minimum 15 jours avant la première date de présentation sur le cours Connected.

Thèmes des projets à aborder pour l'examen

Projets ou parties des projets repris pour l'examen

4. Modalités d'évaluation

Principe

Pour le cours magistral (50%)

Evaluation certificative lors de l'examen écrit en janvier (cours + présentations choisies).
En septembre, l'examen de seconde session reprend la matière de l'examen (cours + présentations choisies).

Projet (50%)

L'évaluation du projet (en fin du Q1) dont le cahier des charges présenté à l'occasion du premier cours constitue une extension à la présente fiche porte sur :

- La recherche bibliographique,
- L'analyse et la synthèse des informations,
- La maîtrise du sujet,
- La présentation écrite et orale du projet,
- La critique des informations trouvées.

Le projet n'est pas récupérable en seconde session. La note attribuée au projet est donc reportée au Q3. Elle représente toujours 50 % de la note globale de l'activité d'apprentissage considérée.

Les principes d'évaluation ci-dessus ont pour motif pédagogique de permettre aux étudiants d'avoir conscience de l'état d'acquisition des compétences attendues.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Prj	50			Prj	50
Période d'évaluation	Exe	50			Exe	50

Prj = Projet(s), Exe = Examen écrit

Dispositions complémentaires

Si l'UE n'est pas validée, l'étudiant représentera au Q3 la matière de janvier.

Si l'étudiant fait une note de présence lors d'une évaluation ou ne se présente pas à une évaluation, la note de PR ou PP sera alors attribuée à l'UE et l'étudiant représentera les activités d'apprentissage pour lesquelles il n'a pas obtenu 10/20.

D'autres modalités d'évaluation peuvent être prévues en fonction du parcours académique de l'étudiant. Celles-ci seront alors consignées dans un contrat didactique spécifique proposé par le responsable de l'UE, validé par la direction ou son délégué et signé par l'étudiant pour accord.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).